



Fuite d'eau dans mon appartement

Par **benattiae**, le **07/02/2016** à **17:49**

bonjour,
je suis propriétaire d'un appartement dans une copropriété
j'ai une fuite dans mon appartement dans la canalisation de l'eau froide
mais malheureusement enterré.
j'ai informé mon syndic, quelques temps après un plombier est venu faire une recherche de fuite
le devis a été envoyé au syndic.
il s'agit de refaire toutes les canalisations d'eau froide de mon appartement.
j'ai contacté le syndic, qui me dit que le devis a été envoyé à l'assurance. mais comme le montant est élevé il pense qu'un expert va venir sur place voir.
ceci dit j'ai une odeur d'humidité désagréable pour les enfants, les semaines passent et rien n'est fait encore.
de mon côté j'ai fait le nécessaire avec mon assurance pour la réparation des murs, portes etc suite à la fuite.
que dois je faire pour faire avancer les choses?
j'ai déjà contacté le syndic qui attendent la décision de l'assurance soit disant.
je ne pourrais pas réparer mon appartement si le plombier du syndic ne refait pas les travaux dans mon appartement avant.
les travaux sont bien à la charge du syndic?
merci d'avance

Par **morobar**, le **08/02/2016** à **08:41**

Bonjour,

[citation]les travaux sont bien à la charge du syndic? [/citation]

Pas forcément.

Les canalisations de distribution dont vous êtes le seul bénéficiaire seront à votre charge.